



Monsieur Michel CHARIAU
Maire de Samois-sur-Seine
Hôtel de ville
Place République
77920 Samois-sur-Seine

Agence territoriale

Île-de-France est

A Fontainebleau, le 23 septembre 2024

Monsieur Le Maire,

Au cœur d'un territoire densément urbanisé, le massif forestier de Fontainebleau reste un espace naturel accueillant une faune riche comme les cerfs, chevreuils et sangliers. Ceux-ci nécessitent cependant une régulation par des actions de chasse. Sans cela, les populations augmenteraient rapidement ce qui **deviendrait préjudiciable au bon renouvellement de la forêt**. Les sangliers attirés par les abords des villes causent parfois **d'autres désagréments : accidents de la circulation et dégâts aux propriétés, clôtures et jardins**.

Comme les saisons précédentes, la chasse se déroulera **les lundis et jeudis ainsi que quelques vendredis du 23 septembre 2024 au 03 mars 2025** sur la majeure partie du massif (cf. calendrier joint au courrier). Au sud du massif, la forêt de la Commanderie est, quant à elle, chassée le **samedi matin et quelques dimanches du 21 septembre 2024 au 23 mars 2025**.

Ce massif fréquenté par le public est **complexe à chasser** : axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes. Raison pour laquelle sur une grande partie du massif, l'ONF encadre et organise directement les actions de chasse.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. Chacun doit **être vigilant et attentif à la signalisation** lors des jours chassés.

Je me permets de vous solliciter pour relayer l'information auprès des habitants de votre commune. Je vous adresse à cette fin **une lettre d'information et le calendrier de la saison 2024-2025**, et vous remercie de la diffuser selon vos canaux habituels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

La Directrice d'Agence,

Juliette FAIVRE



Infolettre

SEPTEMBRE 2024

Massif de Fontainebleau La saison de chasse débute le 21 septembre 2024

Chaque année, l'ONF organise la chasse dans les forêts domaniales de Fontainebleau, des Trois-Pignons et de la Commanderie. Elle est le seul moyen de réguler les populations de cerfs, chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt.



Comme chaque année dans les forêts de Fontainebleau et des Trois-Pignons, la chasse à tir se déroulera les **lundis, jeudis et quelques vendredis du 23 septembre 2024 au 03 mars 2025**. Elle s'organise selon **2 zones** (cf. carte au verso) :

> partie périphérique (environ 12 500 ha) : louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;

> partie centrale (environ 9 500 ha) : plus fréquentée et particulièrement complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre et organise directement les actions de chasse, sous la conduite d'un responsable de chasse.

Au sud du massif, la forêt de la Commanderie (2 550 ha) est chassée le **samedi matin et quelques dimanches du 21 septembre 2024 au 23 mars 2025**.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. L'ONF invite chacun à **être attentif à la signalisation mise en place** les jours de chasse : panneaux et rubanises apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées.

Couvrant un périmètre d'environ 100 ha, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace ensuite sur un autre secteur forestier. Les forêts ne sont jamais totalement parcourues, laissant la grande majorité des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

À quoi sert la chasse ?

Le massif de Fontainebleau compte 3 types de grands animaux : cerfs, chevreuils et sangliers. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils et des grands cervidés. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. **Présents en trop grand nombre, ils compromettent la régénération de la forêt**.

Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décuplèrent rapidement. **La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. C'est l'objectif prioritaire, en particulier dans un contexte de changement climatique. Un plan de chasse triennal, validé par le Préfet, définit le nombre de cerfs et chevreuils à prélever.

DÉGATS CAUSÉS



Consommation
des fruits
forestiers



Consommation
des bourgeons,
feuilles et
aiguilles



Déterrement
des jeunes
pousses

Infolettre

SEPTEMBRE 2024

Massif de Fontainebleau

Calendrier et carte des secteurs concernés par la chasse à tir

